



BS_2025_35

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL Séance du 02 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet, à dix heures, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau à NANTES, sur convocation adressée le vingt-six juin deux mille vingt-cinq, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

Claude CAUDAL, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Frédéric LAUNAY, Frédéric MILLET, Jacques PRAUD, Fabrice SANCHEZ et Jean-Marc JOUNIER

Secrétaire de séance : Claude CAUDAL

Titulaires : 12

Quorum : 7

Présents : 8

Votants : 8

Pouvoir : 0

EXCUSES : Jean-Michel BRARD, Edith MARGUIN, Mickaël DERANGEON et Yves TAILLANDIER

TRAVAUX : MODIFICATION DE LA TRANCHE 2 DU PROGRAMME 2025

Lors de sa réunion du 11 juin 2025, le Bureau syndical a modifié la tranche 2 du programme de travaux 2025 portant ainsi son montant à 1 644 500 € HT.

D'autres demandes ayant été formulées, il est proposé de compléter la tranche n°2 par les opérations ci-après :

Secteur	Commune	Adresse	L	BS	Estimation en € HT	Observations
Val Saint Martin	Les Moutiers en Retz	Route du Bois Tréans	700	15	165 000	La commune des Moutiers en Retz va procéder à des travaux d'aménagement de voirie, ces travaux devant impérativement se terminer pour juin 2026. Au préalable, Pornic Agglo va également effectuer des travaux de réhabilitation du réseau d'eau pluviale à partir de septembre 2025. Le réseau Eau Potable a été en partie renouvelé en 2010 avec du ø140 PVC, mais pas sur la totalité de la rue. Après un sondage réalisé par l'exploitant, il s'avère que le PVC 110 de date de pose inconnue est un PN10. Il est proposé de renouveler 700 ml de PVC 110 par du PVC 140, et de reprendre 15 branchements.
Nort sur Erdre	Saffré	Les Coudrais	45	1	9 000	Suite à une erreur de la cartographie, un branchement particulier a été créé sur un branchement long en diamètre 32 PEHD. Réalisation d'une extension de 45 ml en PEHD 50 sous accotement de la RD39.
Sillon Campbon	Cordemais	Pont / route accès Centrale ED	80	0	75 000	EDF doit réaliser des travaux au niveau du pont permettant l'accès à la Centrale (route de de la Font Neuve / RD 49). Le temps des travaux, l'ouvrage sera réhaussé de 7 / 8 cm. La canalisation sera mise hors service pendant la durée des travaux EDF (coupure de part et d'autre pour permettre la réhausse, puis raccordement). Atlantic'eau souhaite profiter de cette opportunité pour renouveler le calorifugeage de la canalisation en encorbellement, reprendre les supports, déplacer une ventouse et poser une vanne.
					249 000	Total

Le tableau ci-dessous récapitule le montant de la tranche 2 du programme 2025 :

Territoires	Montant en € HT										Total en € HT	
	BS du 11/09/24	BS du 16/10/24	BS du 13/11/24	BS du 11/12/24	BS du 29/01/25	BS du 12/03/25	BS du 02/04/25	BS du 07/05/25	BS du 11/06/25	BS du 02/07/25		
ANCE					70 000		34 000	12 000				116 000
SICA				29 000			177 000	50 000			75 000	331 000
GRAN				60 000								60 000
NORT	124 000	96 000	11 000			8 000			8 000	9 000		256 000
MEE					95 000	260 000	20 000	1 500				376 500
RETZ			2 000	2 000	135 000			9 000				148 000
PONT					162 000	55 000						217 000
GUEM												0
CCSE												0
MART		160 000	-148 000								165 000	177 000
VIGN		86 500	18 000	4 500			98 000	5 000				212 000
TOTAL	124 000	342 500	- 117 000	95 500	462 000	323 000	329 000	77 500	8 000	249 000		1 893 500

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 18 juillet 2024 (CS_2024_48) portant délégation de compétences au Bureau Syndical,

Vu les décisions du bureau syndical du 11 septembre 2024 (BS_2024_47), du 16 octobre 2024 (BS_2024_54), du 13 novembre 2024 (BS_2024_63), du 11 décembre 2024 (BS_2024_71), du 29 janvier 2025 (BS_2025_03), du 12 mars 2025 (BS_2025_09), du 2 avril 2025 (BS_2025_11), du 7 mai 2025 (BS_2025_20) et du 11 juin 2025 (BS_2025_27),

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la modification du programme de travaux 2025 – tranche 2 conformément au tableau ci-dessus pour un montant de 249 000 € HT,**
- **DE PRECISER que le montant total de la tranche 2 du programme de travaux 2025 est de 1 893 500 € HT.**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Pour extrait conforme,
Le Président
Frédéric MILLET



BS_2025_35

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 02/07/2025
 - sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 02/07/2025
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le



ID : 044-254401094-20250702-BS_2025_35-DE